

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 7

*“Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État
et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires”*



**Réseau
québécois des
groupes
écologistes**

Interlocuteur sociopolitique pour la défense collective de l'environnement

1er décembre 2025

454 av. Laurier Est, Tiohtià:ke-Mooniyang-Montréal, QC H2J 1E7
www.rqge.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
AVERTISSEMENT	2
LE RQGE	4
Interlocuteur sociopolitique pour la défense collective de l'environnement	4
Un pont entre les groupes écologistes et la société civile	4
Engagé pour la défense collective des droits	4
Allié des Premiers Peuples dans une perspective décoloniale	4
ATTEINTES À LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS	5
Structures et missions différentes FAACA et FQIS	5
Menace à l'autonomie des groupes	5
ATTEINTE À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE	6
Accès à l'information en matière de santé environnementale	6
Mission de la recherche et de l'information en santé publique	6
ATTEINTE À LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE	7
Détournement du Fonds pour l'électrification du transport et des changements climatiques	7
Déréponsabilisation et opacité du ministre de l'Environnement	7
RECOMMANDATIONS	7
Protéger à la mission la défense collective des droits	8
Préserver la recherche et l'information en santé publique	8
Maintenir les fonds dédiés et redditions ministérielles pour l'environnement	8
GROUPES MEMBRES 2025-2026 DU RQGE	9
DÉCLARATION DÉCOLONIALE DU RQGE*	11

AVERTISSEMENT

Peut contenir des coquilles

Dans un contexte de **sous-financement à 40 % du seuil plancher** des besoins d'un réseau national d'action communautaire autonome (ACA), le RQGE ne peut pourvoir son équipe permanente que de deux (2) personnes à temps plein et d'une (1) personne à temps partiel, de surcroît de façon saisonnière.

De ce fait, la recherche, rédaction et édition de ce mémoire ont été réalisées simultanément avec une foule d'autres actions à mettre en œuvre pour le déploiement de la mission du RQGE tout en devant satisfaire la colossale bureaucratie demandée par son bailleur de fonds gouvernemental.

Devant prioriser le temps et l'énergie à mettre pour tout accomplir avec si peu, ce document peut contenir des coquilles rédactionnelles ou linguistiques et ne représente pas, faute de temps et de ressources, la totalité de nos avis et analyses sur le sujet abordé.



RQGE décembre 2025

Merci de photocopier que si nécessaire

Document d'intérêt public

Toute reproduction ou diffusion est permise avec citation des organisations et personnes autrices

Recherche et rédaction:

Chantal Levert

Coordonnatrice générale RQGE

Argumentaires des communs et mémoires types cités dans ce mémoire:

[Regroupement des organismes en défense collective des droits](#)

[Réseau québécois de l'action communautaire autonome](#)

[Ligue des droits et libertés](#)

[Institut national de la santé publique du Québec](#)

Révision:

Elizabeth Pruszynski

Révisseuse et militante décoloniale

LE RQGE

Interlocuteur sociopolitique pour la défense collective de l'environnement

Depuis 1982, le [Réseau québécois des groupes écologistes \(RQGE\)](#) a soutenu et défendu la parole et les droits de plus de 700 groupes écologistes citoyens et alliés, pour l'émergence d'une société plus verte, décoloniale et porteuse de justice sociale.

Reconnu comme interlocuteur du mouvement écologiste citoyen auprès de divers acteurs sociaux et politiques, en premier mandat le RQGE revendique une reconnaissance concrète pour les quelque 300 groupes écologistes constituant ce mouvement, pour leurs apports à la protection du patrimoine naturel, la conservation des ressources, la santé et la sécurité civile afin que notamment s'instaure et se consolide une défense collective de l'environnement.

Un pont entre les groupes écologistes et la société civile

Le RQGE agit aussi tel un pont entre les groupes écologistes et les autres acteurs sociaux québécois. Il œuvre en partenariat avec les ONG environnementales dans divers mouvements, est en lien avec divers groupes de défense des droits, tel la [Ligue des droits et libertés](#) et groupes de recherche privés ou institutionnels et est un membre fondateur très actif de grands collectifs multisectoriels comme le [Front commun pour la transition énergétique](#), la [Coalition Éducation - Environnement - Écocitoyenneté](#) ou la [Coalition Québec meilleure mine](#).

Engagé pour la défense collective des droits

Le RQGE est également l'un des fondateurs et partie prenante d'un vaste réseau d'organismes communautaires qui travaille à améliorer les conditions de vie de la population et l'accès à leurs droits fondamentaux, à bâtir une société plus équitable où la transformation sociale est au cœur même des fondements de ce mouvement et plus particulièrement au sein du [Regroupement des organismes en défense collective des droits \(RODCD\)](#).

Allié des Premiers Peuples dans une perspective décoloniale

Le RQGE a pour mission de soutenir et participer à un travail anti-oppressif, notamment contre le colonialisme et le racisme systémique et ordinaire, afin d'œuvrer pour l'égalité des droits et l'équité des situations pour tout le monde, en n'oubliant jamais que nous oeuvrons et vivons sur des territoires non cédés. Pour ce faire, nous annexons entre autres à chacun de nos mémoires une déclaration décoloniale afin de ne jamais invisibiliser cet état de faits.

ATTEINTES À LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

Articles 208 à 217; chapitre IV (titre II) prévoyant la fusion du FAACA avec le FQIS

Structures et missions différentes FAACA et FQIS

La fusion du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) avec le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) soulève des **enjeux majeurs** pour l'avenir de l'action communautaire autonome (ACA) et, plus spécifiquement, **pour la défense collective des droits**.

La fusion proposée compromet les fondements mêmes de la reconnaissance de l'action communautaire autonome, tels qu'établis dans la [Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire \(2001\)](#) et son [Cadre de référence \(2004\)](#), et compromet l'une des protections mises en place pour la défense collective des droits, l'autonomie et la transformation sociale. Il s'agit d'un dangereux précédent qui laisse craindre une multiplication des atteintes à l'autonomie pour l'ensemble des organismes communautaires.

Le FAACA constitue une structure indépendante garantissant que les organismes d'action communautaire autonome dont la mission principale est la défense collective des droits puissent exercer leur rôle critique sans craindre de perdre leur financement. Il représente bien plus qu'une simple source de financement: il incarne la reconnaissance par l'État du rôle de contre-pouvoir des organismes d'action communautaire autonome, en particulier ceux dont la mission principale est la défense collective des droits. L'État reconnaît ainsi que ce rôle est légitime et nécessaire à une démocratie saine.

Menace à l'autonomie des groupes

La fusion proposée constitue une menace directe à cette autonomie. En diluant le mandat spécifique du FAACA dans une structure plus large et en supprimant la garantie de neutralité institutionnelle, le gouvernement compromet la capacité des organismes d'action communautaire autonome à exercer leur rôle de « gardien » des droits humains et de la démocratie.

ATTEINTE À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Articles 1 à 14; chapitre I (section 1) prévoyant la fusion de l'INSPQ avec le INESSS

Accès à l'information en matière de santé environnementale

“L’opacité en matière environnementale est bien connue; le registre public d’informations prévu dans une réforme législative adoptée il y a plus de 6 ans brille toujours par son absence, malgré les pressions répétées de nombreuses organisations. Plus largement, les groupes écologistes et citoyens font face à des motifs de refus répétés, des délais gargantuesques et des négligences, si bien que le **déni du droit à l’information** est un obstacle majeur qui ralentit les luttes environnementales à une époque où leur urgence est incontestable¹” **LDL et RQGE 2024**

“Le cas de la **fonderie Horne** est particulièrement emblématique. En plus de subir les impacts des contaminants émis par la fonderie sur sa santé, la communauté de Rouyn-Noranda doit déployer beaucoup d’énergie pour tenter d’influencer les décisions qui la concernent directement. En prime, les citoyennes et citoyens doivent se démener pour mettre la main sur des informations d’intérêt public à travers des demandes d’accès à l’information, et en se butant à des réticences injustifiées de la “partie adverse” et à des délais invraisemblables²”. **INSPQ 2022**

Mission de la recherche et de l’information en santé publique

“[Dans un mémoire déposé à l’Assemblée nationale](#), l’INSPQ (l’Institut national de la santé publique du Québec) constate que le projet de loi 7, dans sa forme actuelle, fait **silence sur les fonctions et les missions de santé publique essentielles** au réseau. Le modèle sur lequel repose l’INSPQ n’est pourtant pas un idéal vain. Mais plutôt une reconnaissance de la complexité des problèmes de santé publique et la lucidité d’envisager leur résolution par la mise en commun de plusieurs disciplines scientifiques et techniques complémentaires, notamment face aux menaces à la santé. Aujourd’hui, vingt-huit ans plus tard, cette réalité demeure inchangée. La nécessité des missions de santé publique et d’un centre d’expertise et de référence en santé publique pour les faire vivre n’est plus à démontrer.

L’histoire de l’INSPQ reflète les **valeurs d’indépendance, d’intégrité et de responsabilité** qui sont la marque du service public québécois. Les expertises de santé publique qui y sont réunies consistent en une main-d’œuvre hautement spécialisée, avec des compétences et des savoirs diversifiés, souvent uniques au Québec. Il est du devoir collectif de les préserver.³” **INSPQ 2025**

¹ [Exiger la transparence:une lutte collective. Guénette L et Levert C, 28 septembre 2024, La Presse.](#)

² [Évaluation des risques associée aux contaminants dans l’air de Rouyn-Noranda, INSPQ octobre 2022](#)

³ [Préserver les missions de santé publique vitales et nécessaires, pour le bien-être de la population- INSPQ 2025](#)

ATTEINTE À LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Articles 137 à 148; titre II (chapitre I) détournement du FECC et Vérifications

Détournement du Fonds pour l'électrification du transport et des changements climatiques

À l'heure actuelle et depuis sa mise en œuvre, le Fonds d'électrification et des changements climatiques (FECC) sert exclusivement à financer le [Plan pour une économie verte](#). C'est **un fonds dédié à des fins environnementales**, les industries ayant été taxées ou amenées à contribuer par des redevances, afin de financer des initiatives permettant la réduction des GES.

Or, le projet de loi 7 tel que déposé voudrait détourner ce fonds, en **permettant au gouvernement d'affecter arbitrairement les montants accumulés du FECC vers des enveloppes nullement dédiées à l'environnement ou au climat** tels que le Fonds des générations (pour combler la dette de l'État) ou le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT- pour payer des infrastructures routières). Rappelons qu'un fonds dédié ne doit pas servir à combler les déficits budgétaires du gouvernement.

Déresponsabilisation et opacité du ministre de l'Environnement

L'article 145 du projet de loi 7 voudrait exempter le ministre de l'Environnement de produire annuellement un bilan sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, comme l'y oblige actuellement la Loi sur la qualité de l'environnement, ce qui est de facto **un allègement des responsabilités du ministre**, absolument pas une diminution de la bureaucratie ou une augmentation de l'efficacité de l'État comme le titre et les objectifs déclarés de ce projet de loi.

L'art. 146 du présent projet de loi, quant à lui, voudrait rendre quinquennale la publication par le Vérificateur Général du Québec (VGQ) de son analyse et de ses recommandations portant sur le Fonds d'électrification et des changements climatiques (FECC) alors que la loi stipule actuellement que cet exercice de vérification doit se faire annuellement. Cet espacement dans le temps **rend ainsi complètement opaques les actions du ministre en matière de lutte aux changements climatiques durant plusieurs années**, ce qui est complètement inacceptable et peut aggraver tant les coûts financiers que les problèmes environnementaux.

RECOMMANDATIONS

Considérant qu'aucun gain budgétaire ni augmentation de l'efficacité des organismes ou fonds cités dans le présent mémoire n'a été démontré par ce projet de loi, et considérant que plusieurs articles de ce projet de loi portent atteinte à la défense collective de l'environnement, le Réseau québécois des groupes écologistes fait donc les recommandations suivantes:

Protéger à la mission la défense collective des droits

- Retirer les articles 208 à 217 et maintenir le FAACA comme structure indépendante avec son mandat spécifique de soutien aux organismes de défense collective des droits.

Préserver la recherche et l'information en santé publique

- Retirer les articles 1 à 14 et maintenir la structure et l'identité de l'Institut national de la santé publique du Québec avec son mandat spécifique en recherche et sources d'informations publiques en matière de santé populationnelle.

Maintenir les fonds dédiés et redditions ministérielles pour l'environnement

- Retirer les articles 137 à 144 et voir à ce que les montants accumulés au FECC soient exclusivement utilisés pour financer la réduction des gaz à effet de serre;
- Retirer les articles 145 et 146 afin de voir à ce que les redditions de compte du gouvernement en matière de protection de l'environnement ne soient pas allégées.

Pour informations supplémentaires et documents de référence

Chantal Levert

Responsable des dossiers politiques

Coordonnatrice générale

Réseau québécois des groupes écologistes **RQGE**

coordo@rqge.qc.ca (514) 587-8194

GROUPES MEMBRES 2025-2026 DU RQGE

Action Boréale

Action Environnement Basses-Laurentides (AEBL)

Alternatives

Ambioterra

AmiEs de la Terre de Québec (ATQ)

Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL)

Association des Riverains et Amis du Richelieu

Association pour la protection du parc de la cité (APPC)

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)

Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)

Ateliers pour la biodiversité

Attac Québec

Carrefour international bas-Laurentien pour l'engagement social (CIBLES)

Centre d'écologie urbaine

Centre d'intendance écologique Latreille (CIEL)

Centre éducatif Éco-Naître

Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)

Ciel et Terre

Citoyens opposés aux crématoriums adjacents aux résidences et habitations (COCARH)

Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord

Coalition biodiversité-Non au Bti

Coalition des Opposants à un Projet en Haute-Matawinie (COPH)

Coalition Fjord

Collectif Femmes pour le climat

Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)

Conseil central du Montréal métropolitain - CSN

Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC-Montréal)

Coule pas chez nous!

Craque-bitume

Cyclo Nord-Sud

Eau Secours

Éco-motion

Enviro Éduc-Action

ENvironnement JEUnesse (ENJEU)

Environnement Vert Plus (EVP)

Eurêko!

Fondation Rivières

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)

Greenpeace Québec
Groupe de recherche d'intérêt public de l'UQAM (GRIP-UQAM)
Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAMÉ)
Groupe Lumière (Tous POUR la fin du halo lumineux des Serres Toundra)
Héritage Saint-Bernard
Justice Climatique Montréal (JCM)
La planète s'invite au parlement
Les Cercles des jeunes naturalistes (CJN)
Mobilisation 6600 Parc-nature MHM
Mobilisation climat Trois-Rivières (MCTR)
Mouvement écologique du comté de Richelieu
Mouvement écologique Mathalois
Nature-Action Québec (NAQ)
Parc Nature de Pointe-aux-Outardes
POLEMOS (Postcroissance, limites et écologie pour un monde ouvert et soutenable)
Projet accompagnement solidarité Colombie (PASC)
Québec'ERE
RÉCO
Regroupement écocitoyen de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Regroupement écologiste Val d'Or et environs (REVE)
Réseau de milieux naturels protégés (RMN)
Réseau des femmes en environnement (RFE)
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert
Ressourcerie Lac Saint-Charles
Révolution écosocialiste
Rosemère Vert
Sentier Urbain
Sept-Îles sans uranium (SISUR)
Société Provancher
SOS Territoire
Trajectoire Québec
Travailleuses et Travailleurs pour la justice climatique
Union Paysanne
Victimes des pesticides du Québec
Vigilance OGM
Vigile verte

DÉCLARATION DÉCOLONIALE DU RQGE*

*sera mise à jour en 2026 en cohérence aux appellations rectifiées des Premiers Peuples



EN TERRITOIRES NON CÉDÉS DES PEUPLES

Abénaquis / Abénakise ■ Anishinabé /Anicinape ■ Kanien'kehá:ka (Mohawk) ■ Crie ■ Naskapi ■ Inuit ■ Innu / Innu ■ Mi'gmaq / MicMac ■ Wendat ■ Atikamekw ■ Wolastoqiyik (Malécite)

Les groupes d'action communautaire autonomes en environnement se déploient d'un bout à l'autre du territoire politique québécois, balisé par des frontières, langues, pratiques et administrations colonisatrices.

Nous reconnaissons que nous habitons, militons et œuvrons en territoires autochtones non cédés et que ces pratiques ne sont pas nécessairement celles de plusieurs nations habitant le territoire et qui, lesquelles en ont pris soin bien avant et mieux que nous durant des milliers d'années.

Nous ressentons une profonde reconnaissance envers les peuples autochtones qui sont les protecteurs de la Terre et des eaux depuis des millénaires et ont maintes fois et courageusement sonné l'alerte face à la crise écologique sans précédent qui s'amorce, et nous déplorons qu'ils aient été très injustement parmi les plus impactés.

Nous dénonçons que plusieurs lois et pratiques colonisatrices, telle la Loi sur les Indiens, toujours en vigueur, aient eu historiquement et ont encore actuellement de graves conséquences sur la liberté et les droits des peuples autochtones.

Nous veillerons à ce que nos diffusions et partages des activités et publications des groupes membres du Réseau québécois des groupes écologistes se fassent dans un respect des traditions, des protocoles de soutien et des droits des peuples autochtones ainsi qu'à promouvoir les échanges de savoirs pour une plus grande solidarité entre tous et toutes.

Élaborée par le comité Décolonisation & Alliances autochtones, accompagné par Mikana